

Programme de formation

FORMATION INITIALE SST **Sauveteur Secouriste du Travail**

PUBLIC

- Tout salarié

PREREQUIS

- Formation initiale : Aucun prérequis

DUREE

- 14 heures en présentiel
il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession

EFFECTIF

- 4 personnes minimum
- 10 personnes maximum

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Mise en situation d'accidents du travail simulés

QUALITES DES FORMATEURS

- Formateur ayant validé un parcours de qualification pédagogique certifié par l'INRS

DOCUMENTS REMIS

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (si validation à l'évaluation)
- Certificat de réalisation

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir dans une situation d'accident du travail
- Être en mesure de participer, être acteur de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise

MODALITE D'EVALUATION

- Evaluation sur participation active à toutes les phases de la formation
- 2 épreuves certificatives en fin de formation

VALIDATION

- Certificat SST valable 24 mois délivré au candidat ayant satisfait aux évaluations et épreuves certificatives

AGREMENT

- Habilitation INRS H31074/2023/SST-01/O/01

PROGRAMME

N° Séquence	Objectif	Durée
0	Identifier les objectifs et le plan de formation	00H30
-	Présentation du formateur et des moyens matériels	<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée
-	Présentation de la formation et modalités	
-	Tour de table	

N° Séquence	Objectif	Durée
1	Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail	1H30
-	Les principaux indicateurs de santé au travail	<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources de l'équipe pédagogique
-	Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail	
-	Le cadre juridique de l'intervention du SST	
-	Présentation du programme (PREFAS)	

N° Séquence	Objectif	Durée
2	Rechercher les risques persistants pour protéger	1H30
-	L'alerte aux populations	<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources de l'équipe pédagogique
-	Analyser une situation d'accident (mécanisme accidentel)	
-	Protéger face à une situation d'accident (supprimer un danger)	
-	Protéger face à une situation d'accident (isoler un danger)	
-	Protéger face à une situation d'accident (soustraire d'un danger)	

N° Séquence	Objectif	Durée
3	De « Protéger » à « Prévenir »	0H30
-	Les dangers dans une situation de travail	<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources de l'équipe pédagogique
-	Les principes de base en prévention	

N° Séquence	Objectif	Durée
4	Examiner la victime et faire alerter	1H30
<ul style="list-style-type: none"> - Examiner la ou les victimes - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise 		<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources de l'équipe pédagogique

N° Séquence	Objectif	Durée
5	De « Faire alerter » à « Informer »	0H30
<ul style="list-style-type: none"> - Informer de la situation dangereuse repérée 		<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources pédagogique

N° Séquence	Objectif	Durée
6	Secourir face à une situation d'accident	6H30
<ul style="list-style-type: none"> - Secourir une victime qui saigne abondamment - Secourir une victime qui s'étouffe - Secourir une victime qui se plaint de sensation pénible ou de signes anormaux - Secourir une victime qui se plaint de brûlure - Secourir une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements - Secourir une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment - Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire (P 1 et P 2) 		<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources pédagogiques

N° Séquence	Objectif	Durée
7	Situation inhérent aux risques spécifiques	Variable suivant besoins

N° Séquence	Objectif	Durée
8	Dispositif de validation des SST	1H00
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des acquis des stagiaires (cas concrets simulés) - Bilan et évaluation de la formation 		<u>Moyens pédagogiques</u> Salle adaptée Ressources pédagogiques

N° Séquence	Objectif	Durée
9	Bilan et synthèse de la formation	0H30

Références juridiques

- Code du travail, articles R. 4224-15 et R. 4224-16 ;
- Code de la Sécurité sociale, articles L. 441-4 et D. 441-1,
- Circulaire 289 CNSS du 1^{er} juin 1962, circulaire PAT n° 981/85 du 17 décembre 1985